

Contrat pro bouygues pas respecté

Par paparella, le 28/02/2012 à 16:31

Bonjour,

Ma société a contracté avec Bouygues entreprises une offre pro comprenant la fourniture et la pose d'un standard et les communications illimitées. Depuis plus d'un an, j'essaye de rentrer en contact avec un des responsables car je suis facturé des deux côtés. Une facture par France Télécom et l'autre par Bouygues qui me soutient par mail, via Nextcom, son soustraitant, que je suis chez Bouygues uniquement. J'avais un standard, qui a été démonté, car Bouygues stipulait une offre complète standard compris. Puis-je casser ce contrat puisque l'offre proposée ne correspond pas à ce qui est ?

Merci d'avance pour votre aide!

Cordialement.

Par saoulito, le 29/05/2012 à 14:02

boniour

je suis dans la même galère avec france télécom et Bouygues. Le contrat Next com Bouygues n'a absolument pas été respectée (offre promotionnelle non honorée, plus de 1 mois sans internet avec des frais de délocalisationnde mon secrétariat etc). Impossble de joindre qui que ce soit, mails, courriers, et recommandés avec A.R. sans réponse.

Je pense qu'il s'agit d'une escroquerie pure et dure.

Par saoulito, le 29/05/2012 à 14:14

pouvez vous m'indiquer comment avez vous résolu ce problème?

Par ljgf, le 13/11/2012 à 16:38

Faites très attention à la société Genie Telecom. Ils sont surtout spécialistes des contrats one shot en téléphonie et location de matériel. Ce ne sont pas des prestataires en téléphonie. Il vont vous sous-louer une ligne téléphonique d'un vrai prestataire comme Orange ou Bouygues et ajouteront du matériel à louer dont vous n'aurez strictement pas besoin le tout pour 5 ans non résiliable à prix fort. Ne signez rien.

Par amiral59, le 15/11/2012 à 19:57

Bonsoir.

Auriez-vous des informations complémentaires sur cette société Genie Telecom, qui m'a démarché également.

Merci par avance.

Par oscare, le 17/03/2013 à 00:30

@ljggf,

c'est exactement ça, si vous avez des idées sur la faille de leur système je prends, je suis engagé pour 5 ans avec cette société;

Par FROST. le 04/04/2013 à 14:43

Bir,

Société avec laquelle il ne faut surtout pas se lier.5 ans c'est la peine encouru des que l'on signe avec eux. Tout est merveilleusement bien huilé par cette société. ESCROQUERIE, le mot est faible.

Pour ceux qui sont pris au piège il faudrait se parler en MP.

Les retours de vos messages sont les bienvenus.